

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**ORGANISME DE FORMATION  
CORAIL**

Agence Corail - SAS Corail  
Siège : Route de Caldaniccia 20167 SARROLA-CARCOPINO  
Bureau : Route de Caldaniccia 20167 SARROLA-CARCOPINO  
Tél. 04 95 26 48 81 | Fax. 09 72 66 03 76

[www.agencecorail.com](http://www.agencecorail.com)

SIRET : 838 282 507 00030 | RCS : AJACCIO 838 282 507 | APE : 7021Z



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 1 - Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement de l'organisme de formation CORAIL (ci-après « CORAIL ») et de garantir le bon déroulement des formations.

### Article 2 - Champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation dispensée par CORAIL.

### Article 3 - Horaires et assiduité

Les formations sont dispensées aux dates et horaires précisés sur la convocation adressée au stagiaire.

Le stagiaire s'engage à être assidu et à prévenir CORAIL de toute absence.

### Article 4 - Comportement

Le stagiaire s'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres stagiaires, le formateur et les locaux de CORAIL.

Il est notamment interdit de :

- Consommer des drogues ou de l'alcool pendant la formation
- De perturber le bon déroulement de la formation



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 5 - Sanctions

En cas de manquement au présent règlement intérieur, CORAIL peut prendre les sanctions suivantes :

- Avertissement
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

### Article 6 - Évaluation

Les stagiaires sont évalués à l'issue de la formation.

L'évaluation est basée sur les acquis des stagiaires et leur participation à la formation.

### Article 7 - Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis aux stagiaires sont la propriété intellectuelle de CORAIL.

Le stagiaire s'engage à ne pas les reproduire, ni les diffuser, ni les communiquer à des tiers.

### Article 8 - Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties attribuent compétence exclusive au tribunal de commerce de [ville du tribunal].

### Article 9 - Dispositions générales

Le présent règlement intérieur est disponible sur le site internet de CORAIL et peut être envoyé sur simple demande.